

Question 5

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.7.1	Organes de publication	6 points
---------------------	-----------	------------------------	----------

Situation de départ

Une affaire importante sera bientôt conclue dans votre entreprise formatrice. Votre supérieur hiérarchique examine comment cette décision doit être communiquée ou/et si une publication est nécessaire. Dans ce contexte, il vous demande d'apporter quelques éclaircissements concernant les organes de publication.

Cette question est composée de deux parties (a. et b.). Vous pourrez obtenir 6 points au maximum.

Tâche

- a. Répondez aux questions suivantes et notez les réponses dans le tableau mis en forme à cet effet. Vous obtiendrez 4 points au maximum pour la partie a.
- a1. Quel est l'organe de publication **officiel** de votre commune ou de votre canton (si vous mentionnez seulement « Internet », sans donner de précisions, votre réponse ne sera pas assez concrète) ? Vous obtiendrez 1 point pour une désignation correcte.

Journal officiel, Feuille d'avis officielle

1

- a2. Quels **trois autres** organes de publication (officiels) connaissez-vous (si vous mentionnez seulement « Internet », sans donner de précisions, votre réponse ne sera pas assez concrète) ? Vous obtiendrez 1 point par mention correcte d'un organe de publication, total 3 points.

Recueil systématique des lois, rapport d'activité, procès-verbaux du pouvoir législatif, communiqués de presse, SIMAP, (sa propre) plate-forme de recrutement

1

1

1

T 4

Points
obtenus

- b. Votre supérieur hiérarchique veut en savoir plus sur un organe de publication. Sélectionnez un organe de publication dans la partie 5a et notez celui-ci dans la ligne supérieure du tableau ci-dessous. Ensuite, répondez aux questions. Vous obtiendrez 1 point par réponse correcte, total 2 points.

Organe de publication de la partie 5a	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"><i>Journal officiel</i></div>
Qu'est-ce qui est publié dans cet organe de publication ?	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"><i>Par exemple lois adoptées, avis judiciaires et annonces de l'office des faillites, secteur des constructions</i></div>
Pourquoi publie-t-on dans l'organe concerné (objectif) ?	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin-bottom: 2px;"><i>Effet juridique (les actes législatifs (décrets, arrêtés...) ne sont réputés connus et contraignants pour l'individu que s'ils ont été publiés conformément aux spécifications)</i></div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;"><i>Ou : Obligation légale de publier quelque chose, d'informer</i></div>

Points

1

1

Indication de correction

a2. La répétition de a1. n'est pas autorisée. Aucun ½ point ne peut être accordé.

b. Aucune énumération exhaustive n'est requise. Un exemple de ce qui est publié et un objectif suffisent. Les demi-points sont possibles.

D'autres solutions sont possibles, tenir compte des particularités cantonales/régionales.

T 2

Points
obtenus